



Comité Directeur de la Commission Nationale Mouche de la FFPS

Samedi 12 octobre 2019, Plaisir (78)

De 9h à 13h

Présents :

- Jacky BOURDIN, Président
- David ZRIBI, Secrétaire général
- Gaël BERGOT, Responsable Formation
- Franck TARDY, Responsable des Sports

Absents excusés :

- Didier LOUIT, Trésorier
- Olivier JARRETON, Responsable du Pôle France

Les points abordés :

- 1. La formation
- 2. Les loisirs
- 3. La coupe de France des Clubs
- 4. La représentation de la FFPS lors des salons nationaux de pêche à la mouche
- 5. La communication
- 6. Les finances
- 7. L'assemblée générale de la CN Mouche – Samedi 30 novembre 2019
- 8. Le Sport
- 9. Le pôle France
- 10. Divers

• **1. La Formation**

L'ensemble des formations proposées par la FFPS toutes commissions confondues sera désormais réalisée en interne, sans (plus) aucune intervention extérieure.

Plusieurs niveaux seront à distinguer et prévus :

- 1er niveau : Initiateur (les appellations entre initiateur 1 et initiateur 2 ne seront plus usitées)

Formation sur plusieurs jours avec 6 modules différents à acquérir par les stagiaires (une note inférieure à 8/20 à un des modules est rétroactive). L'obtention du diplôme nécessitera une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 et donnera droit au port d'un écusson dédié. Cette formation d'initiateur ne pourra s'ouvrir qu'avec un nombre minimum de candidats égal à 4.

- 2eme niveau : Instructeur

Les instructeurs entre autres auront comme mission d'animer les formations d'initiateurs. Les premiers instructeurs FFPS (pour démarrer) le seront par validation des acquis. Un week-end de « mise à niveau », d'explications et de validation sera à cette occasion organisé pour les candidats. Des prérequis seront à prendre en compte concernant la natation et le secourisme.

- 3eme niveau : Certification de Qualification Professionnelle (CQP)

Donne la possibilité d'être rémunéré pour certaines missions ciblées.

- 4eme niveau : Brevet fédéral. Prérequis

Être CQP d'une discipline et être initiateur au minimum dans une autre / C'est l'équivalent de l'UC 3 du BPJEPS. Rémunérations autorisées.

La FPNF souhaite à l'occasion utiliser les services et compétences des diplômés FFPS pour des ateliers et actions spécifiques... Un nouveau partenariat FFPS – FPNF est à l'étude.

Concernant les arbitres une refonte est en cours. 3 niveaux différents seront à distinguer :

- Niveau 1 : Commissaire (C) : permet le contrôle d'un pêcheur ou pêcheuse en compétition (mesure des poissons, feuille de marque, contrôle des mouches et de la pêche...). Un diplôme n'est pas nécessaire. Cependant, un briefing consistant le matin sur place par une personne qualifiée dédiée sera obligatoire et permettra aux bénéficiaires concernées d'être autonomes et opérationnels. Document à produire : un règlement commissaire à partir du règlement arbitre élagué (ne conserver que les aspects pratiques) suivi d'une grille d'autoévaluation à apporter le jour J. Question en suspens : le commissaire devra-t-il être licencié (licence compétition, loisir, évènement ?) ou pas ?
- Niveau 2 : Arbitre (A). Les compétences et surtout les responsabilités seront élargies par rapport aux fonctions actuelles des arbitres « ancienne formule ». L'arbitre pourra faire office de commissaire ou de responsable de secteur. Nouvelle formation et nouveau diplôme.
- Niveau 3 : Juge arbitre (JA) : Également des compétences et responsabilités élargies. Le JA peut bien sur faire office de commissaire, d'arbitre mais aussi (nouveau) de responsable de compétition et remplacer le cas échéant un responsable de division. Une certaine maîtrise informatique (logiciel de classement) est absolument nécessaire.

Règles

- Tous les arbitres actuels sont reclassés en commissaires
- Les JA en arbitres
- Et en attendant les nouveaux juges arbitres les responsables de division feront office de JA....

- **2. Les Loisirs**

Proposer des évènements ouverts à tous (non uniquement réservés aux licenciés) est essentiel pour espérer de nouveaux adhérents (open, stage, journée initiation.) De plus les manifestations en elles même peuvent / doivent servir la visibilité de notre fédération (outil de com).

Sur ce constat, l'idée générale est de définir au niveau du budget une enveloppe dédiée - quelques milliers d'€ puis de récupérer en début de saison des candidatures (fin de réception des dossiers courant mars). Les dossiers seront étudiés par la commission nationale qui statuera sur les projets retenus et attribuera à chacun une enveloppe.

Les organisateurs devront mettre en avant la FFPS Mouche au niveau de la communication relative à l'évènement (affiche avec le logo FFPS Mouche...) et fournir une fois l'évènement réalisé un compte-rendu accompagné de photos incluant la communication FFPS.

Le versement de la participation de la FFPS Mouche n'interviendra qu'à l'issue de la manifestation après réception du compte-rendu et des photos utilisables pour la communication FFPS.

→ Fournir à chaque club affiliée une banderole FFPS 3 mètres - Coût ?

- **3. La Coupe de France des Clubs**

Malgré la tentation, décision a été prise de n'y revenir qu'une fois la restructuration de la commission mouche réalisée... Et d'attendre un contexte plus favorable (nombre de bénévoles et nombre de licenciés plus importants)

- **4. La représentation de la FFPS Mouche lors des salons**

Charge aux Comités régionaux d'assurer la présence de la Commission Nationale Mouche aux différents salons de pêche à la mouche (Carhaix, Clermont Ferrand, Paris, Saint Etienne...)

→ Fournir des flammes – coût ?

- **5. La communication**

2 volets principaux qui fonctionnent d'une façon efficace

- Page FB
- Site internet – Décision de rester sur le site général de la FFPS mais demander à améliorer le graphisme du site pour le rendre esthétiquement plus attrayant.

- **6. Les finances**

Didier LOUIT, Trésorier (absent à cette réunion) gère l'affaire.

NB : Des précisions seront apportées concernant les mouvements financiers liés à la billetterie électronique (détails par compétition – voir avec Franck TARDY)

2 problèmes doivent être résolus :

- Trouver un contrôleur aux comptes pour l'assemblée générale du mois de novembre
- Trouver un nouveau trésorier, car Didier démissionnaire ne se représentera pas.

- **7. L'assemblée générale de la CN Mouche – Samedi 30 novembre 2019**

Ce sont les représentants mouche des différents comités régionaux qui votent. 1 voix pour 25 licenciés. Si dans un CR le représentant mouche n'existe pas, c'est le président du CR qui récupère le droit de vote. Son pouvoir pourra être cédé à un licencié FFPS Mouche.

Une communication précise et complète sera adressée à tous tout début novembre.

- **8. Le Sport**

Le règlement sport 2020 sera très peu différent de celui de 2019. Il sera calé sur celui de la FIPS (les Worms seront donc interdits)

Le format des championnats nationaux est discuté. L'idée directrice est d'étudier s'il convient d'abolir pour le moment les championnats spécifiques non suffisamment remplis et représentatifs (jeunes, féminines, vétérans) et d'instaurer des classements PSM différenciés pour connaître la hiérarchie nationale des différentes catégories (utiles et nécessaires pour les sélections internationales)

Un débat sera lancé d'ici quelques jours au sein d'une commission sport élargie. Une décision sera arrêtée fin octobre 2019 (2 semaines de discussion au maximum)

- **9. Le Pôle France**

Concernant le pôle France, différents points ont été actés :

Le responsable du pôle France pilote l'ensemble des opérations.

Pour être Manager d'une équipe de France, les candidats devront fournir un dossier de candidature exposant leurs motivations et la façon dont ils comptent mener leur mission. Les dossiers devront être envoyés au responsable du pôle France qui organisera les opérations pour que le comité directeur puisse statuer sur les candidatures.

Le responsable du pôle France informera les candidats non retenus (explications, motifs...) puis et uniquement après la personne sélectionnée. Une communication officielle sera alors effectuée au titre de la commission.

Concernant la constitution des équipes de France et le capitaneat, un comité de sélection animé par le responsable du pôle France se tiendra. Il sera constitué du responsable du Pôle France, des différents managers des équipes de France (Jeunes, A, B, Vétérans), du responsable des Sports, des responsables D1 rivière et D1 réservoir, du Président de la CN Mouche, soit un total de 9 personnes.

Les candidats sélectionnables seront les personnes les mieux classées au niveau du PSM (règles en cours).

Les personnes sélectionnables non retenues seront informées en premier par le responsable du pôle France et ceci avant toute communication publique concernant la composition des équipes de France.

Les équipes ainsi définies seront transmises au président de la FFPS pour validation finale.

- **10. Divers**

Montage de mouches

Transformer le Championnat de France non opérationnel (tentative avortée en 2019) en OPEN (ouvert à tous) – Des lots seront possibles – Formule par correspondance paraît adaptée à la dimension actuelle de notre commission. Il est nécessaire de trouver un responsable...

Reçu fiscal

La FFPS est reconnue Association d'Utilité Publique. A ce titre elle peut recevoir des dons en partie défiscalisés (66 %, peut-être 50 % à l'avenir). Les donateurs déduisent actuellement 66 % de ces dons sur leurs impôts. Un mode opératoire devra être proposé pour les personnes intéressées pour inciter et démystifier la pratique.

Le Comité directeur de la commission Nationale Mouche

Le Président, Jacky BOURDIN

Le secrétaire général, David ZRIBI